Cinquante-neuvième année. - N ° 179 A Jeudi 18 septembre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2062

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

948 623 129 RCS Nanterre.
OGF CRÉMATORIUMS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3700.00 EUR.
Adresse : 6, Rue du Général Audran, Immeuble Canopy, 92400 Courbevoie.
Oppositions : Art. L236-24 et L236-26 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE SCISSION OGF CRÉMATORIUMS Société par actions simplifiée Au capital de : 3 700,00 EUR Siège social Immeuble Canopy 6 Rue du Général Audran 92400 Courbevoie N° RCS 948 623 129 RCS Nanterre, est société bénéficiaire Obol France 3 Société par actions simplifiée Au capital de : 312 141 648,10 EUR Siège social 6 rue du Général Audran Immeuble Canopy 92400 Courbevoie N° RCS 828 160 069 RCS Nanterre, est société apporteuse Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 216.196.126 € Passif : 79.976.776 € Rapport d'échange des droits sociaux : A l'effet de rémunérer l'Apport, la Société Bénéficiaire procédera à une augmentation de son capital par création d'actions nouvelles ordinaires qui seront directement attribuées à OF2.5, conformément à l'option ouverte par l'article L. 236-27 alinéa 2 du Code de commerce. Il en résulte qu'il sera directement attribué à OF2. 5 22.665.449 actions ordinaires nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de la Société Bénéficiaire, à émettre par cette dernière à titre d'augmentation de capital pour un montant nominal de 22.665.449 €. En contrepartie de l'Apport rémunéré directement à OF2.5, la Société Apporteuse réduira ses capitaux propres selon les modalités décrites en Annexe 9 du projet de scission, conformément aux dispositions de l'article R.236-19 du Code de commerce et de l'article 747-1 du Plan Comptable Général. Montant prévu de la prime de scission : 113.553.902 € Date du projet commun de scission : 11 septembre 2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Le 12 septembre 2025 au RCS de Nanterre au titre de la société Obol France 3 Le 12 septembre 2025 au RCS de Nanterre au titre de la société OGF CRÉMATORIUMS.